

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de COULANGES-sur-YONNE

Arrondissement d'Auxerre



Edition 2011

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE	Mise à jour :
D.I.C.R.I.M.	01.04.2011
SOMMAIRE	Page n° 02

- Le Mot du Maire	p. 03
- Consignes générales	p. 05
- Présentation de la commune	p. 07
- Inondation	p. 08
- Rupture de barrage	p. 09
- Nucléaire	p. 10
- Transport matières dangereuses	p. 11
- Conduite gaz	p. 12
- Pandémie	p. 14
- Canicule	p. 15
- Mouvements de terrain	p. 17
- Exemples de messages d'alerte	p. 18
- Plan de situation de crise	p. 20
- Signal national d'alerte	p. 21



GLOSSAIRE :

DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

PCS Plan Communal de Sauvegarde

PPI Plan Particulier d'Intervention

ERP Etablissement Recevant du Public

PCC Poste de Commandement Communal

Le mot du Maire

Coulangeoises, Coulangeois,

La commune de COULANGES-sur-Yonne est située à 35 kilomètres au sud d'AUXERRE, en bordure de la rivière YONNE dont la crue de référence remonte à 1910.

Les risques majeurs auxquels est soumise la commune sont les suivants :

- ↳ risque inondation,
- ↳ risque rupture du barrage de Pannecière,
- ↳ risque nucléaire,
- ↳ risque transport matières dangereuses,
- ↳ risque sur conduite de transport de gaz HP,
- ↳ risque pandémie grippale,
- ↳ risque canicule/climatique,
- ↳ risque mouvements de terrain.

Ils sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L.125-2 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004, stipule que "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- ➔ Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire,

Jean-Claude GRASSET

LES FICHES CI-APRÈS RECENSENT CHAQUE TYPE DE RISQUE
ET PRÉCONISENT UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES À PRENDRE
ET DE CONSIGNES DE SÉCURITÉ À APPLIQUER

L'ALERTE

Dès la connaissance d'un risque, le Maire informe les habitants de la commune par des messages d'alerte diffusés soit par véhicule avec haut parleur, soit par voix d'affichage ou au moyen de la sirène. Ces messages précisent :

- . la nature du risque,**
- . le danger qu'il représente pour les personnes et les biens,**
- . les conseils de comportements et mesures à prendre dans cette situation.**

L'état d'alerte demeure jusqu'à la production d'un message de levée d'alerte, diffusé dans les mêmes conditions, lorsque la menace a cessé.

EN CAS D'URGENCE...

... Ecoutez la radio

France Bleu Auxerre.....	103.5 Mhz
France Info.....	105.5 Mhz

... Numéros utiles, n'encombrez pas le réseau, cela sera préjudiciable à tous

Sapeurs-pompiers.....	18 ou 112
Samu.....	15
Mairie de Coulanges.....	03 86 81 70 32
Préfecture.....	03 86 72 79 89
Météo France.....	08 92 68 02 89
DDCSPP (ex DDSV) - DDSCPP (ex DDASS).	03 86 72 69 00
Centre Anti-poison.....	03 83 32 36 36

... Sites Internet

Mairie de Coulanges.....	www.coulanges-sur-yonne.fr
Météo France.....	www.meteo.fr
Surveillance des crues...	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
(carte de France : sur SPC Seine moyenne - Yonne - Loing)	

Quel que soit le risque, ne paniquez pas !

**En cas d'événement grave, écoutez les messages
diffusés pour connaître les consignes à suivre
et respectez les consignes données
par les autorités.**

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE D.I.C.R.I.M.	Mise à jour : 01.04.2011
PRESENTATION DE LA COMMUNE	Page n° 07



Arrondissement : Auxerre
 Canton : Coulanges-sur-Yonne

Nombre d'habitants : 563
 Dont hameaux de
 Trion : 2 résidences secondaires
 La Borde : 7 habitants

Superficie : 10,58 km²
 Latitude : 47° 31' 38" Nord
 Longitude : 3° 32' 27" Est
 Altitude : 137 m à 220 m

Coulanges - Auxerre par RN 151 : 34 kms
 Coulanges - Clamecy par RN 151 : 8,5 kms

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :
 Delta-Ohm, Seragri, Entreprise Schiever.

Ce plan est établi sous l'autorité du Maire : M. Jean-Claude GRASSET

→ Analyse les risques à l'échelon communal

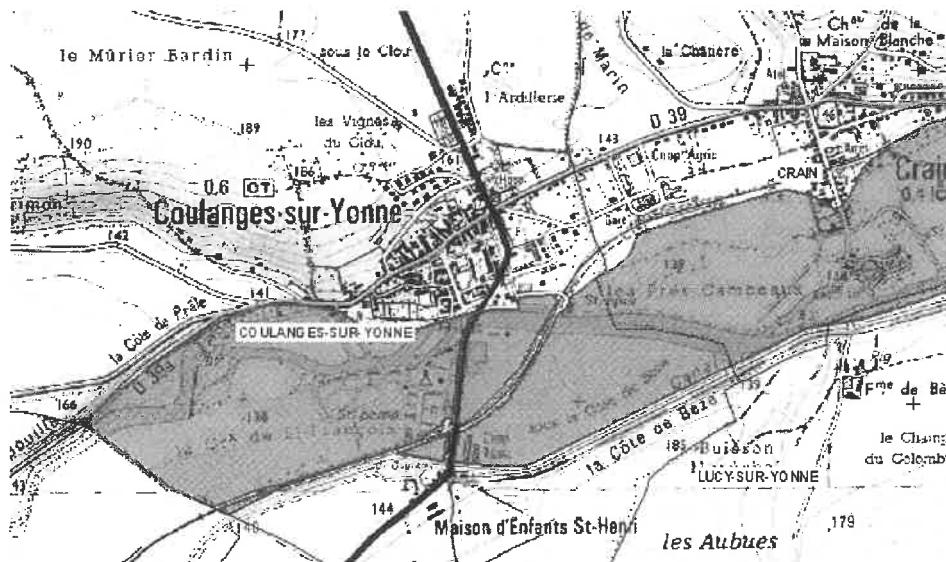
→ Définit sous l'autorité du maire :

- l'information
- l'organisation des secours
- la protection
- le soutien de la population

→ Complète le dispositif ORSEC

Le PCS est consultable en mairie (⚠ à la partie confidentielle)

Référence : Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)



ACTION DU MAIRE

- Permanence mairie
- Déviations route, ponts, ouvrages coupés : **Route Nationale 151, Passage à niveau 51, Ponts de l'Yonne,**
- Zones touchées : **la Base de Loisirs, la Guinguette, le Camping, le Silo, la Station d'épuration, Maisons : La Buissonnière, le Moulin.**
- Déclenchement PCS

ALERTE

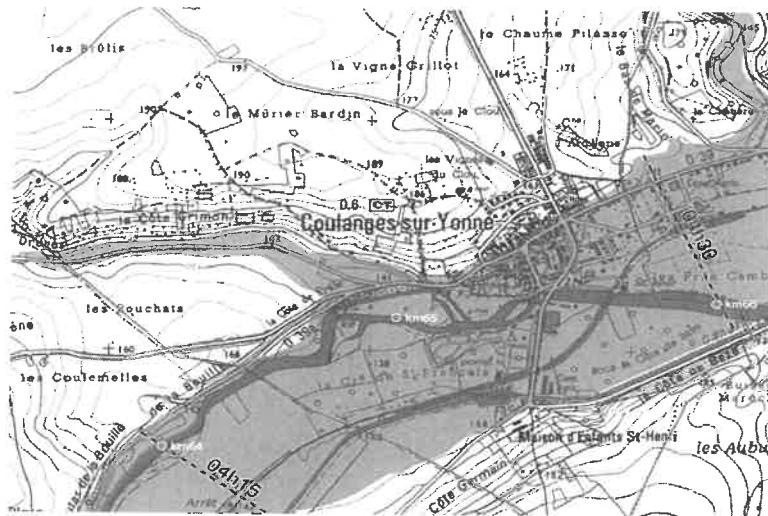
- Véhicule équipé d'un mégaphone

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE	Mise à jour :
D.I.C.R.I.M.	01.04.2011
RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE	Page n° 09

Référence : PPI du barrage de Pannecière (arrêté n° 2010-p-1521 du 15.06.2010)



Le PPI du lac-réservoir de PANNECIERE prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de 9 mètres de hauteur, déferlant sur une partie de la commune **environ 4 heures et 16 minutes après la rupture**.

ACTION DU MAIRE

- évacuation de la zone
 - déclenchement PCS
 - déviations routes – ponts coupés : **RN 151, CD 39, CD 21, ponts de l'Yonne, pont du Canal, ligne SNCF et passages à niveau 50 et 51,**
 - zones touchées : *Quartiers au sud de la route départementale 39 - Zone d'activités - Restaurant la Grange Batelière - Base de loisirs - Guinguette - Camping - Ecole - Crèche - Gendarmerie - Pompiers.*

ALERTE

- *message pompiers / préfecture / radio/TV*
 - *véhicule équipé d'un mégaphone*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
 - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
 - Couper le gaz, l'électricité
 - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
 - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
 - Ne pas téléphoner

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE

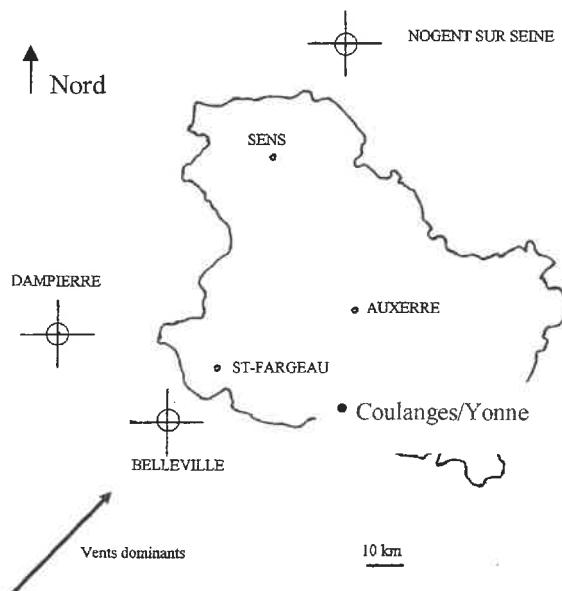
D.I.C.R.I.M.

Mise à jour :

01.04.2011

RISQUE NUCLEAIRE

Page n° 10



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

Les centrales nucléaires situées à proximité de Coulanges-sur-Yonne, sont celles de :

- Belleville, à 61 kms à l'Ouest
- Dampierre, à 95 kms à l'Ouest
- Nogent-sur-Seine, à 121 kms au Nord

ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et des ERP*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS ou en partie*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- **██████** *Sirène avec le signal correspondant (voir signal national d'alerte, page 24)*
- *véhicule équipé d'un mégaphone*
- **⚠** *au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)*

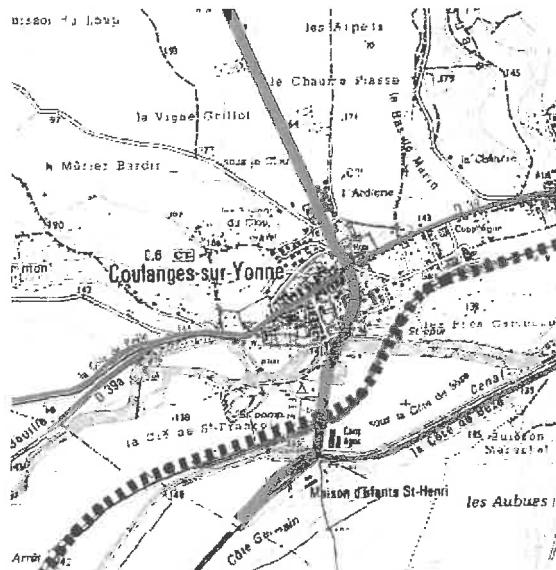
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Ne pas consommer d'aliments frais sans avis des autorités sanitaires

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES

Page n° 11

Référence : Système d'Information Géographique (S.I.G.) de la Préfecture de l'Yonne



Accident routier de véhicules transportant des matières dangereuses, pouvant avoir des conséquences sur la population, les biens et/ou l'environnement.

Principal axe de circulation concerné : la RN 151.

RN 151
 CD 39 et CD 21
 Voie ferrée

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS ou en partie
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Sirène communale avec le signal correspondant (voir page 43) (signal national d'alerte voir page 21)
- Véhicule équipé d'un mégaphone

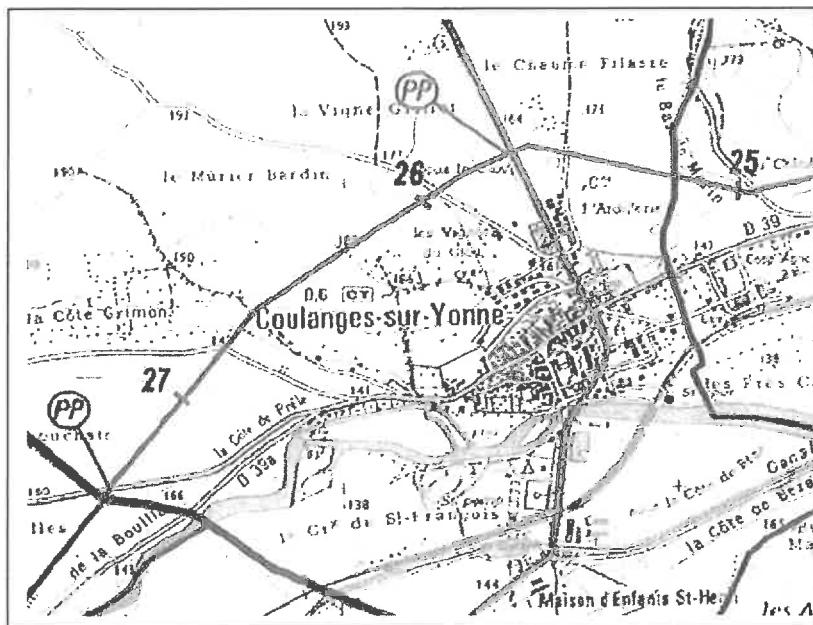
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP

Page n° 12

Référence : GRT GAZ conservé en Mairie



Légende

— Canalisation de gaz
 Prise de potentiel

Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm
 – périmètre de sécurité = 65 m

pour une buse de diamètre 200mm
 – périmètre de sécurité = 100 m

ACTION DU MAIRE**Selon la gravité :**

- *Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS ou en partie*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation sur RN 151 - CD 39 ou route de Trion ou chemin de la Côte Grimon*
- *Déterminer les zones touchées : rue d'Auxerre, route de Trion, Chemin de la Côte Grimon et rue du Moulin.*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Véhicule équipé d'un mégaphone*
- *Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne de l'exploitant gaz de remise en route des installations privées*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de percement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

- 1) *Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,*
- 2) *Eloigner toute personne du lieu de la fuite,*
- 3) *Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens,*
- 4) *Téléphoner d'urgence à GRTgaz (0.800.246.102),*
- 5) *Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu,*
- 6) *Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.*

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE	Mise à jour :
D.I.C.R.I.M.	01.04.2011
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page n° 14

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP au 03.86.72.69.00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE	Mise à jour :
D.I.C.R.I.M.	01.04.2011
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n° 15

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1° relevé à Auxerre, le 6 août (relevé INSEE).

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*
- *Si la situation s'aggrave, déclencher le Plan Communal de Sauvegarde*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficulté : église*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*

COMMUNE de COULANGES-sur-YONNE	Mise à jour :
D.I.C.R.I.M.	01.04.2011
RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE	Page n° 16

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de canicule :

- *Passer au moins 3 heures par jour dans un endroit frais*
- *Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour*
- *Boire fréquemment et abondamment même sans soif*
- *Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes*
- *Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés*
- *Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)*

En cas de fortes précipitations :

- *Limiter voire éviter les déplacements*
- *Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée*
- *Respecter les déviations mises en place*
- *Suivre les conseils des autorités publiques*

En cas d'orages :

- *Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques*
- *Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision*
- *Mettre à l'abri les objets sensibles au vent*
- *Limiter voire éviter les déplacements*

En cas de vents violents :

- *Limiter voire éviter les déplacements*
- *Risques d'obstacles sur les voies de circulation*
- *Risques de chute de branches ou d'objets*
- *N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol*
- *Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés*

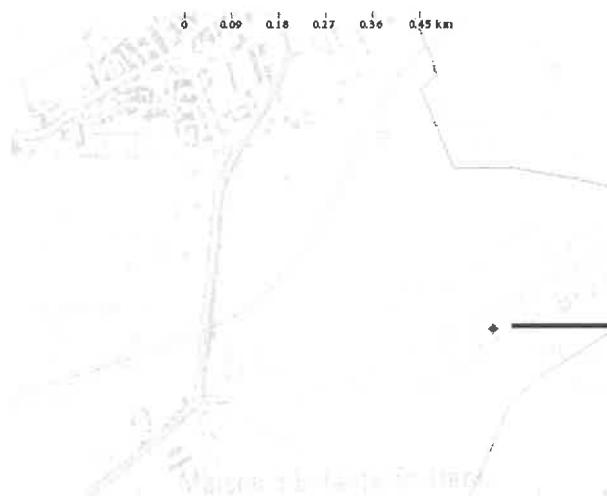
En cas de neige ou de verglas :

- *Limiter voire éviter les déplacements*
- *En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent*
- *Utiliser des équipements spéciaux*
- *Privilégier le transport en commun ou le covoiturage*
- *S'informer sur les conditions de circulation*

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Page n° 17

Référence : Carte des mouvements de terrain du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (mars 2011)



Légende

Eboulement



Risque de chute de blocs, d'éboulements sur la D21

ACTION DU MAIRE

- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser déviation en cas de chute de blocs*
- *Prévenir les pompiers, la gendarmerie, le Conseil général (direction des routes) en cas d'incident sur la voie*
- *Organiser le déblicalement des voies en cas de chute de blocs*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Suivre les conseils des autorités publiques*
- *Risques de chute de blocs*
- *Risques d'obstacles sur les voies de circulation*

EXEMPLES DE MESSAGES D'ALERTE

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QUE LE BARRAGE DE PANNECIERE A ROMPU. L'ONDE DE SUBMERSION PROVOQUEE PAR LA RUPTURE DU BARRAGE VA BIENTOT ATTEINDRE NOTRE COMMUNE. PREPAREZ-VOUS A EVACUER - PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

RISQUE INONDATION - CRUE - NIVEAU ORANGE/ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON D'UNE FORTE MONTEE DES EAUX, LE **RISQUE DE CRUE** EST DE **NIVEAU ROUGE -*VIGILANCE ABSOLUE***. PREPAREZ-VOUS A EVACUER - PRENEZ LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR VOTRE HABITATION. EMPORTEZ COUVERTURES, MEDICAMENTS, PAPIERS.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

RISQUE CLIMATIQUE - NIVEAU ROUGE – VIGILANCE ABSOLUE

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE CLIMATIQUE** ANNONCE PAR METEO FRANCE DE **NIVEAU ROUGE -*VIGILANCE ABSOLUE*** QUI DOIT TRAVERSER NOTRE REGION, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI DE NE PAS SE DEPLACER, D'ECOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

RISQUE GRIPPE AVIAIRE – CONFINEMENT DES VOLATILES

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE VIENT DE NOUS INFORMER QU'EN RAISON DU **RISQUE DE GRIPPE AVIAIRE** PLUSIEURS OISEAUX MIGRATEURS ONT ETE DECOUVERTS MORTS ET INFECTES. TOUTE PERSONNE PROPRIETAIRE DE VOLAILLES ET OISEAUX DE

COMPAGNIE DOIT PROCEDER AU CONFINEMENT. IL NE FAUT PAS TOUCHER LES OISEAUX MORTS, NI LES ENFOUR SANS EN AVERTIR LA MAIRIE ET NE PAS S'EN APPROCHER SANS PROTECTION.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE MATIERES DANGEREUSES – POLLUTION RESEAU EAU POTABLE ET PUITS INDIVIDUELS

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES PUITS**, IL EST INTERDIT DE CONSOMMER ET D'UTILISER L'EAU DU ROBINET – RESEAU EAU POTABLE ET PUITS INDIVIDUELS. DES BOUTEILLES D'EAU SERONT MISES A DISPOSITION PAR LA MAIRIE.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

RISQUE MATIERES DANGEREUSES – POLLUTION ATMOSPHERIQUE

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE PAR DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES**, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI, DE NE PAS SE DEPLACER, D'ECOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

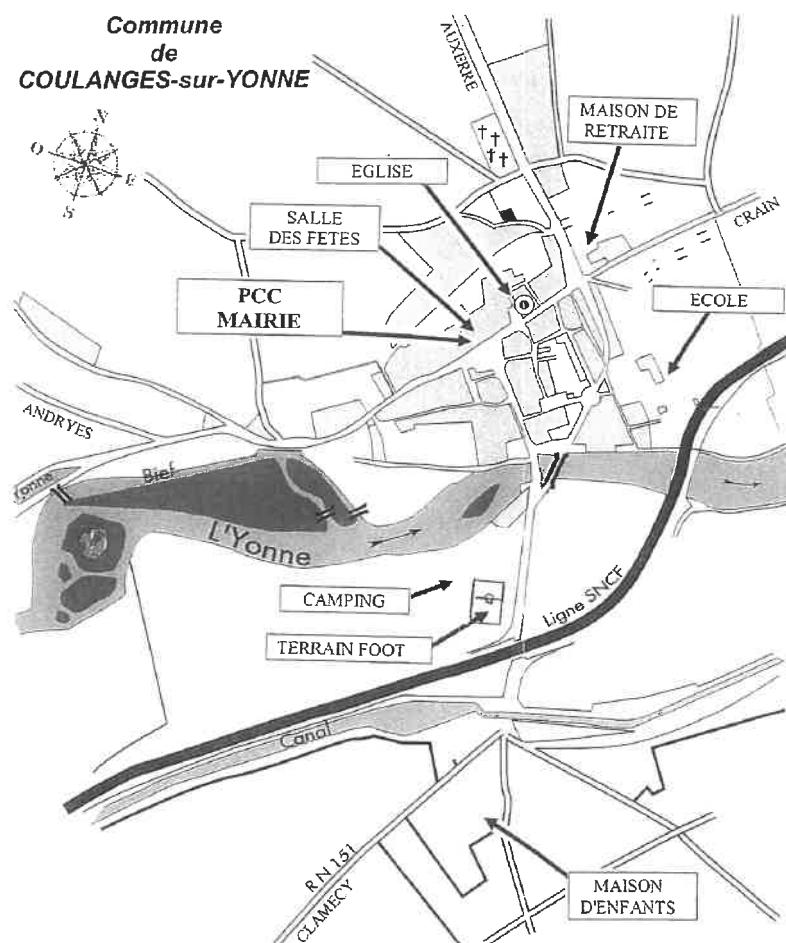
RISQUE NUCLEAIRE – PASSAGE NUAGE RADIOACTIF

-----AVIS A LA POPULATION --- AVIS A LA POPULATION-----

LA PREFECTURE NOUS INFORME QU'EN RAISON DU **RISQUE DE PASSAGE D'UN NUAGE RADIOACTIF**, IL EST DEMANDE A CHACUN DE RESTER CHEZ LUI, DE NE PAS SE DEPLACER, D'ECOUTER LA RADIO.

N'ENCOMBREZ PAS LE RESEAU TELEPHONIQUE CELA SERA PREJUDICIALE A TOUS.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.



ANNEXE

Le signal national d'alerte :

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE:

→ *Il est identique partout en France*

Début de l'alerte :

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.



Fin de l'alerte :

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes

30 secondes

